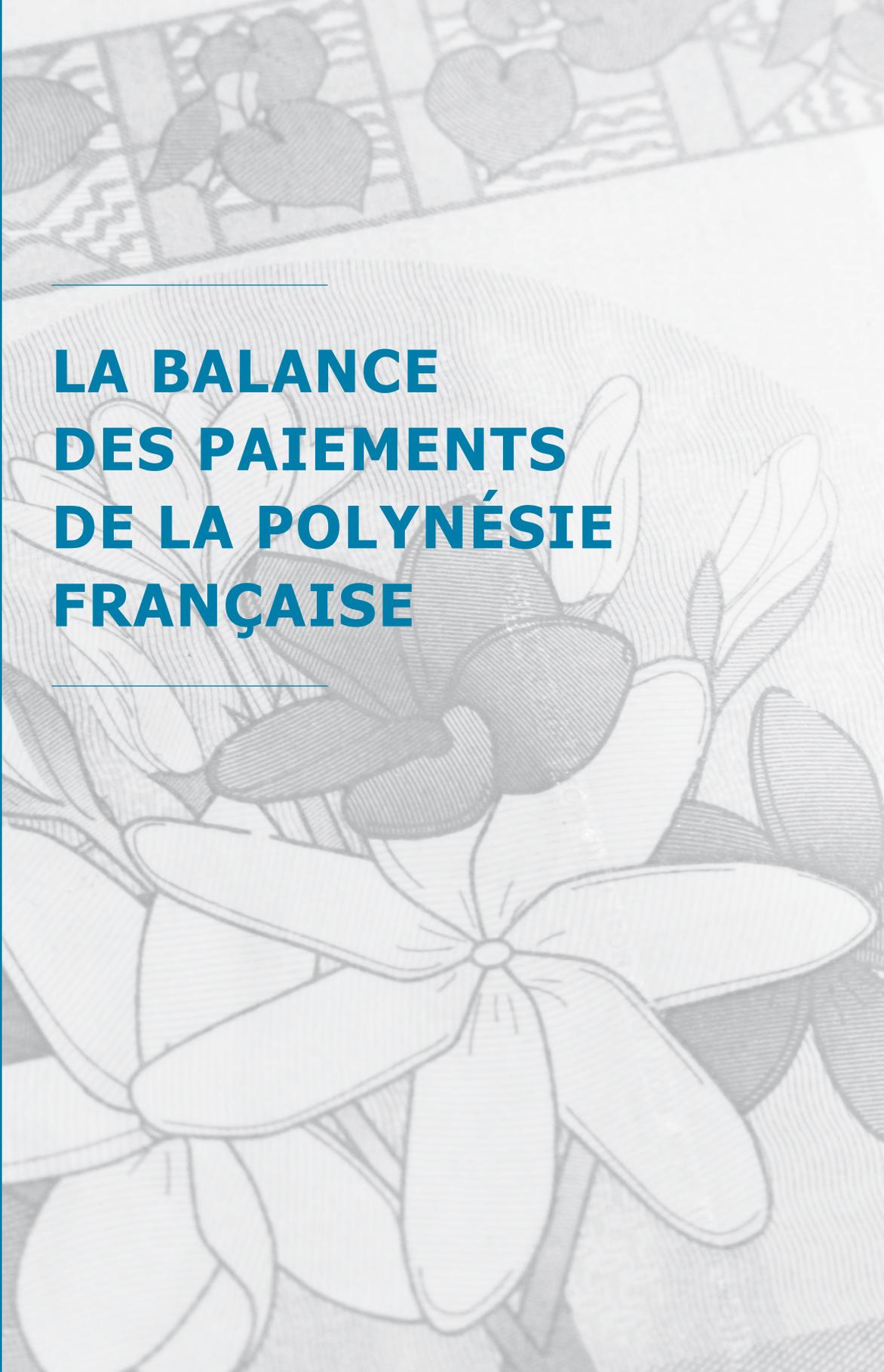
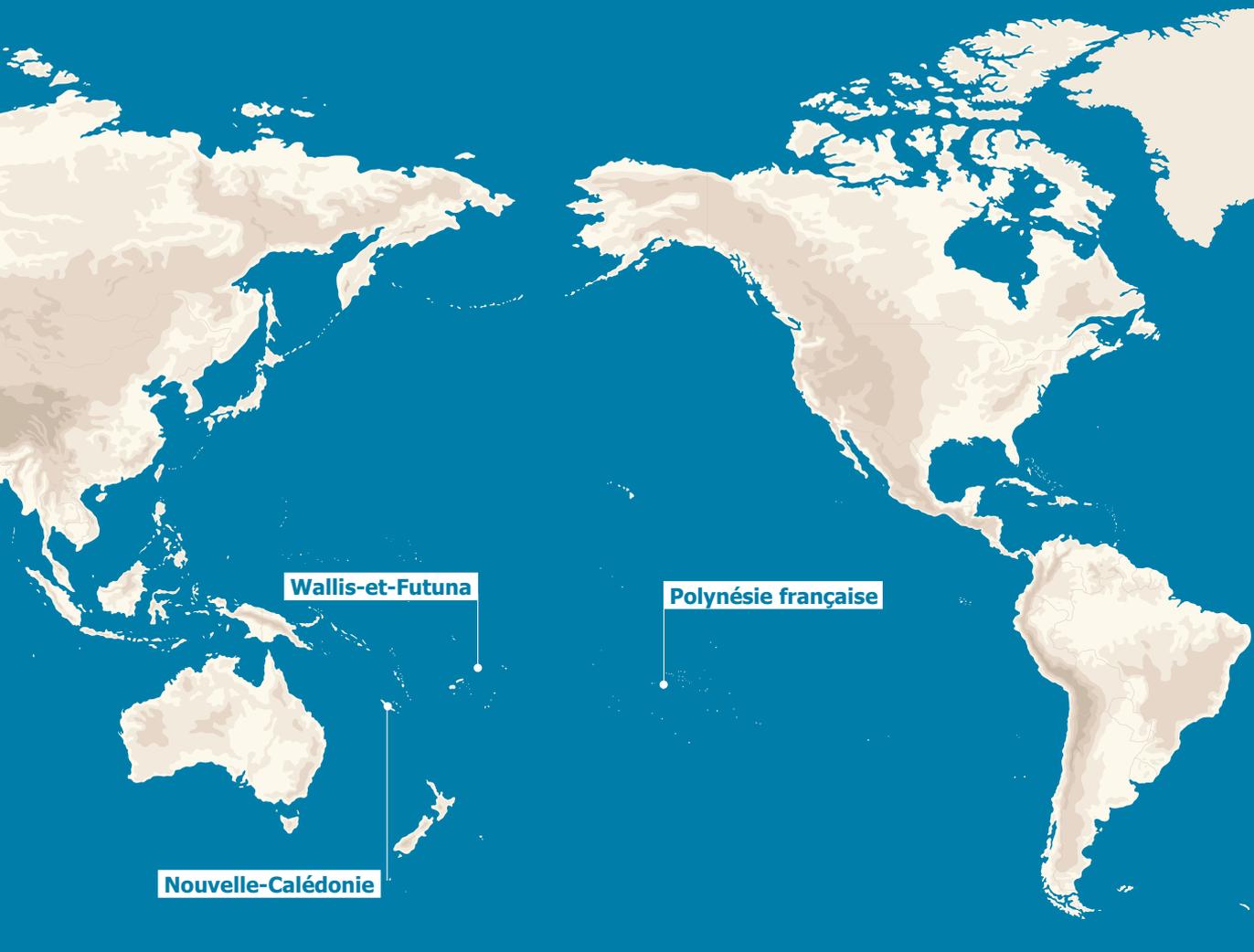

LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉS DE L'IEOM



Sommaire

Synthèse.....	3
I. Compte de transactions courantes.....	4
1.1 Biens : un déficit accentué par la reprise des importations	6
1.2 Services : le fret maritime dégrade l'excédent	8
1.3 Revenus primaires : un excédent lié aux salaires du secteur public.....	10
1.4 Revenus secondaires : des afflux exceptionnels.....	10
II. Compte financier	12
2.1 Investissements directs : des flux nets vers l'extérieur	12
2.2 Investissements de portefeuille : remboursement de l'emprunt obligataire émis par la Polynésie française.....	14
2.3 Autres investissements et équilibre global de la balance des paiements : une abondance de liquidités.....	14
III. Annexes	16
3.1 Tableaux statistiques	16
3.2 La méthodologie de la balance des paiements.....	18

Synthèse

Économie la plus affectée des outre-mer français en 2020, la Polynésie française a démontré sa capacité de rebond en 2021, malgré une nouvelle dégradation de la situation sanitaire observée au milieu de l'année. La croissance s'est ainsi redressée avec une progression de 2,4 % du produit intérieur brut, soutenue par la reprise de la consommation des ménages et des exportations.

Un solde des échanges courants positif

Le solde positif de la **balance des revenus** (176,3 milliards de F CFP) permet de générer un excédent des transactions courantes. Structurellement excédentaire grâce aux versements de l'État (rémunérations, pensions, dotations et subventions), il est particulièrement élevé sur cet exercice en raison d'afflux exceptionnels, tels que le Fonds de Solidarité aux Entreprises national et l'imposant gain à l'*Euromillions* d'un Polynésien.

L'excédent de la **balance des services**

(9,5 milliards de F CFP) est en léger repli, du fait d'une activité touristique toujours en berne et d'une hausse notable des coûts du fret international.

Le déficit structurel de la **balance des biens** (- 176,4 milliards F CFP) s'amplifie sous l'effet du rebond des importations, dans un contexte de reprise de la consommation.

La France reste le premier partenaire de la Polynésie française et représente 64 % de ses flux de transactions courantes, devant les États-Unis (9 %) et l'Union européenne hors France (7 %).

Compte financier : des sorties nettes en hausse

Le **compte financier** fait ressortir une hausse significative des avoirs nets de la Polynésie française vis-à-vis de l'extérieur (18,3 milliards de F CFP), portée par l'ensemble des catégories d'investissement.

Tableau 1 : Principaux postes de la balance des paiements (soldes)

En millions de F CFP	2019 (r)	2020 (r)	2021 (p)
Compte des transactions courantes (I) dont	-16 992	-15 232	9 387
Biens	-198 551	-159 997	-176 430
Services	54 549	10 816	9 541
Revenus primaires	61 536	61 471	64 926
Revenus secondaires	65 474	72 479	111 349
Compte de capital (II)	0	0	-259
Capacité / besoin de financement du territoire (III) =	-16 992	-15 232	9 127
Compte financier	3 384	12 653	18 318
Investissements directs (IV)	852	1 300	3 908
Investissements de portefeuille (V)	593	2 520	2 035
Solde de la balance de base (VI) = (III) - (IV) - (V)	-18 437	-19 052	3 184
Autres investissements	1 939	8 834	12 375
Erreurs et omissions	20 376	27 885	9 191
<i>Estimation PIB (source : CEROM)</i>	<i>639 681</i>	<i>597 837</i>	<i>610 797</i>

(r) Chiffres révisés

(p) Chiffres provisoires

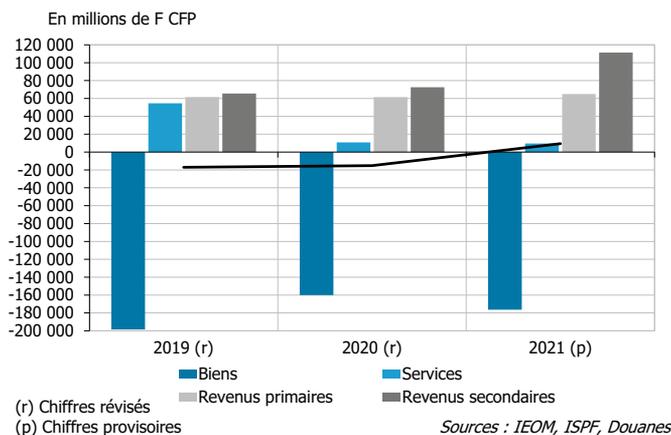
Sources : IEOM, ISPF, CEROM

I. Compte de transactions courantes

Hors éléments exceptionnels¹, le **compte des transactions courantes**² affiche de nouveau un solde négatif (-17,7 milliards en 2021 après -15,2 milliards de F CFP en 2020). Pour la deuxième année consécutive, l'activité économique et les échanges extérieurs sont affectés par la pandémie de

Covid-19, au travers des mesures de restriction des déplacements. Toutefois l'année 2021 reste relativement moins impactée qu'en 2020 grâce notamment à la vaccination anti-Covid et à l'allègement progressif des contraintes sanitaires pour la haute saison touristique.

Graphique 1 : Principaux soldes du compte de transactions courantes



Le **taux de couverture**³ des biens et services se maintient à 30 % en 2021, soit le même niveau que l'année précédente, qui était son niveau le plus bas

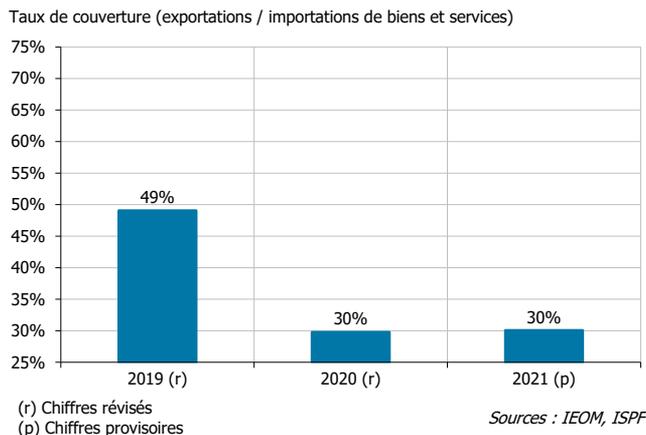
historique. À titre de comparaison, ce taux s'élève en 2021 à 94 % en France et à 59 % en Nouvelle-Calédonie.

¹ Gain *Euromillions* de 26,253 milliards de F CFP remporté par un particulier polynésien en 2021.

² Il retrace l'équilibre des échanges de biens, services et revenus entre la Polynésie française et le reste du monde.

³ Indicateur de l'équilibre des échanges d'un pays avec l'extérieur, le taux de couverture mesure le rapport entre les exportations et les importations d'un pays (de biens, de services, ou de biens et services confondus).

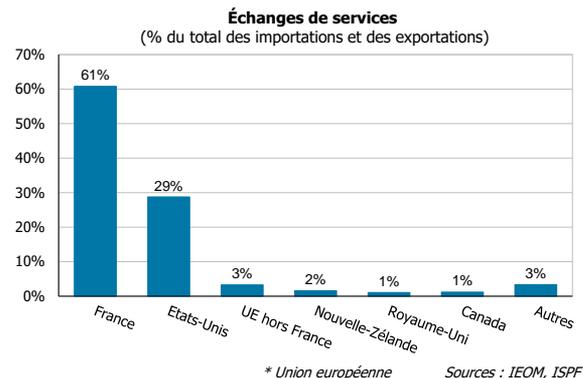
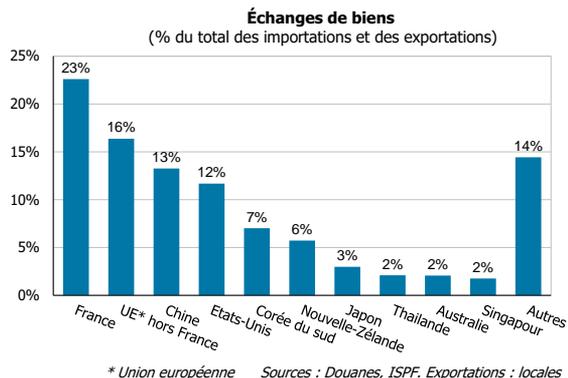
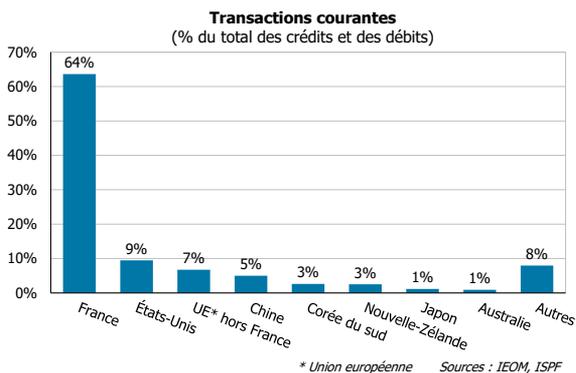
Graphique 2 : Taux de couverture global des biens et services



L'afflux de dotations exceptionnelles versées par l'État dans un contexte de pandémie conforte la place de la **France** comme premier partenaire de la Polynésie française : en 2021, elle concentre 64 % de ses transactions courantes contre 51 % en 2019. Avec 9 %

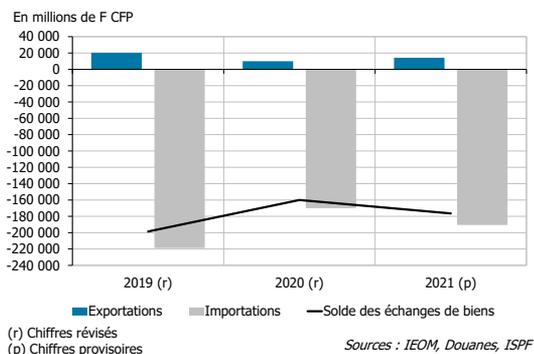
du total, les **États-Unis** sont en deuxième position, suivis par l'**Union européenne** hors France (7 %), pourvoyeuse de biens, tout comme la zone Asie-Pacifique (Chine, Corée, Japon, Nouvelle-Zélande).

Graphiques 3, 4 et 5 : Répartition géographique des flux de transactions courantes, biens et services



1.1 Biens : un déficit accentué par la reprise des importations

Graphique 6 : Échanges de biens



La balance commerciale de la Polynésie française est structurellement déséquilibrée : chaque année, ses importations représentent près de 10 fois ses exportations. En 2021, son déficit, à hauteur de 176,4 milliards de F CFP, progresse en raison d'une reprise significative des importations.

Le taux de couverture des importations par les exportations est de 7 % (+1 point par rapport à 2020, son plus bas historique).

Rebond des importations

Reflétant la reprise de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises, les importations⁴ progressent de 12 % pour s'établir à 190,6 milliards de F CFP en 2021. Hors éléments exceptionnels de 2019⁵, elles dépassent ainsi leur niveau pré-pandémie.

Les importations de biens destinés aux ménages⁶ et aux

entreprises⁷ progressent respectivement de 9 % et 15 %.

Les importations de produits pétroliers, qui augmentent à la fois en volume et en valeur, contribuent significativement à la tendance globale, en particulier le carburéacteur pour l'aviation (+53 % en volume, +105 % en valeur). Au total, la facture énergétique de la Polynésie française s'alourdit de 3,9 milliards de F CFP sur un an (+23 %), grevée par la hausse du cours international du pétrole en 2021⁸.

Reprise des exportations

En 2021, les exportations⁹ s'établissent à 14,2 milliards de F CFP.

Les recettes générées par les produits locaux¹⁰ rebondissent de 62 % pour atteindre 9,3 milliards de F CFP en 2021 :

- Les ventes de perles brutes, qui génèrent encore la moitié des exportations de produits locaux en 2021, doublent en un an et retrouvent presque leur niveau d'avant la pandémie, un niveau toutefois encore historiquement très bas¹¹.
- Après avoir été divisées par deux en 2020, les exportations de poissons (19 % du total) avoisinent leur niveau de pré-crise, grâce au rétablissement des filières d'export vers les États-Unis¹².

⁴ Au sens large : données douanières (hors coût d'assurance et fret), avitaillement et négoce international.

⁵ Importations de deux avions par Air Tahiti Nui en 2019.

⁶ Biens agricoles, alimentaires, de consommation et automobiles.

⁷ Biens intermédiaires et biens d'équipement (hors éléments exceptionnels).

⁸ Le prix du baril de pétrole Brent a progressé de 63,7 % en moyenne sur l'année 2021, passant de 37 euros en moyenne en 2020 à 60 euros en 2021.

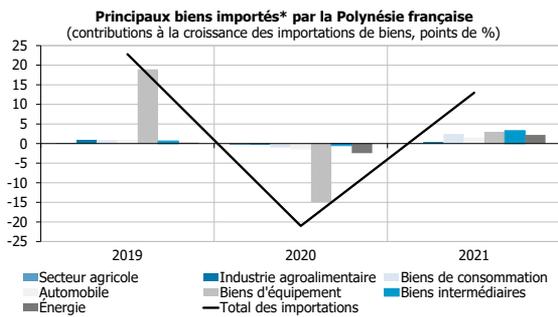
⁹ Au sens large : données douanières, avitaillement et négoce international.

¹⁰ Biens entièrement ou partiellement produits dans le pays, c'est-à-dire hors importations réexportées en l'état.

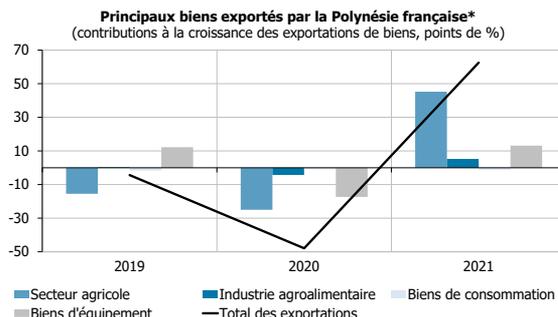
¹¹ Voir le rapport économique annuel 2021 de l'IEOM, section « Perliculture » : https://www.ieom.fr/IMG/rapport_annuel_ieom_polynesie_francaise_2021/#page=78

¹² Voir le rapport économique annuel 2021 de l'IEOM, section « Pêche » : https://www.ieom.fr/IMG/rapport_annuel_ieom_polynesie_francaise_2021/#page=82

Graphiques 7 et 8 : Variation des importations et exportations de biens en valeur et contributions par produit



* Données douanières uniquement, c'est-à-dire hors avitaillement et négoce international. Importations exceptionnelles en 2019 (deux gros porteurs par la compagnie Air Tahiti Nui). Sources : IEOM, ISPF, Douanes



* Données douanières uniquement, c'est-à-dire hors avitaillement et négoce international. Sources : IEOM, ISPF, Douanes

La France, principal fournisseur de la Polynésie française

La **France** concentre 23 % des importations polynésiennes en 2021, soit 45,6 milliards de F CFP. À elle seule, elle représente un tiers de ses achats alimentaires (70 % de ses importations de boissons et la moitié des produits laitiers importés). Elle est aussi son principal fournisseur de composants électriques et électroniques (43 % de ses besoins) et de produits chimiques et plastiques (34 %, principalement des matériaux de construction).

Deuxième principal fournisseur de la Polynésie française, **l'Union européenne** lui apporte 18 % de ses importations (35,3 milliards de F CFP), principalement des produits pharmaceutiques (39 %, devant la France : 38 %) et des produits liés aux transports (29 %), surtout automobiles et maritimes.

En troisième place, la **Chine** compte pour 14 % des

importations polynésiennes (28,8 milliards de F CFP). Elle fournit à la Polynésie française 47 % du total de ses importations d'équipements électriques et électroniques, 45 % de ses achats de biens d'équipement des ménages et 40 % de ses besoins de textiles et d'habillement.

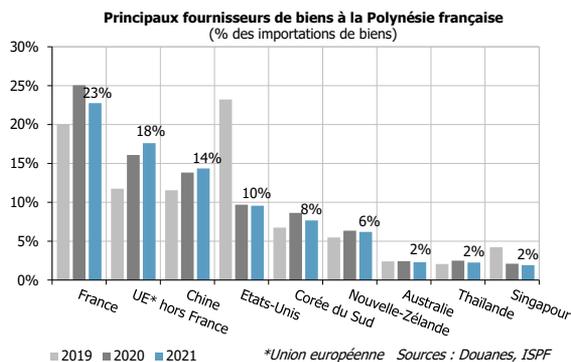
Quatre principaux clients des produits locaux

Hong Kong, les États-Unis, le Japon et la France représentent 90 % des exportations polynésiennes en 2021.

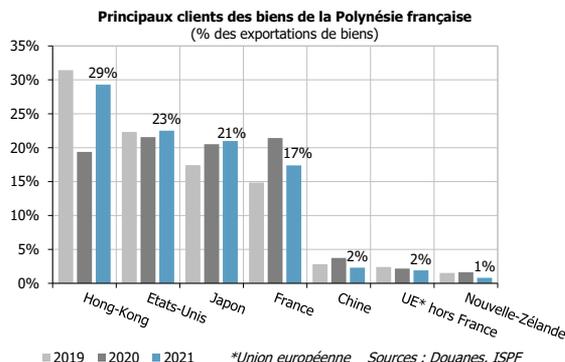
Les achats des **États-Unis** sont composés pour 86 % de produits de la pêche, tandis que la **France** absorbe la majeure partie des exportations polynésiennes d'huile de coprah (98 %), de monoi (64 %) et de vanille (56 %).

Hong Kong et le **Japon** concentrent respectivement 45 % et 42 % des exportations de perles brutes.

Graphiques 9 et 10 : Principaux fournisseurs et clients de biens de la Polynésie française



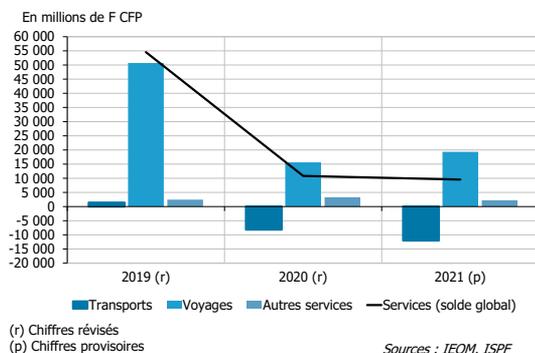
*Union européenne Sources : Douanes, ISPF



*Union européenne Sources : Douanes, ISPF

1.2 Services : le fret maritime dégrade l'excédent

Graphique 11 : Échanges de services (principaux soldes)



L'excédent des échanges de services¹³ diminue de 12 % en 2021 (9,5 milliards de F CFP contre 10,8 milliards de F CFP en 2020), grevé par le rebond du fret maritime et de son coût.

Le taux de couverture des services baisse de 6 points pour atteindre 120 % en 2021.

Voyages : hausse des recettes en 2021

L'excédent des **dépenses touristiques** (hors transport aérien) s'élève à 19,3 milliards de F CFP en 2021, en progression de 24 % par rapport à l'année précédente.

Les **touristes étrangers** rapportent 26,1 milliards de F CFP de recettes contre 23,7 milliards en 2020¹⁴ et 70,6 milliards en 2019. La fréquentation touristique ne progresse que de +7 % pour atteindre 82 500 touristes en 2021, contre 236 600 en 2019 avant la pandémie.

De leur côté, les **Polynésiens**, dont les déplacements ont été restreints par les mesures sanitaires des autorités de leurs destinations favorites (États-Unis, France, Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie, Japon),

sont un peu moins nombreux à avoir voyagé à l'étranger en 2021. Leurs dépenses s'élèvent à 6,7 milliards de F CFP, contre 8,0 milliards en 2020 et 19,9 milliards en 2019.

Transports : le déficit se creuse

Le déficit de la balance des **services de transport** s'établit à 12,0 milliards F CFP en 2021, en dégradation de 3,9 milliards F CFP sur un an¹⁵.

Le solde des **transports maritimes** est structurellement déficitaire, le fret international étant opéré exclusivement par des armateurs étrangers. En 2021, le déficit s'alourdit de 4,3 milliards de F CFP pour atteindre 18,6 milliards de F CFP, en lien avec la reprise des importations de biens (+4 % de tonnage de fret débarqué en 2021) et l'inflation notable des coûts des transports¹⁶.

Le **transport aérien**, pour sa part, génère un excédent de 6,6 milliards de F CFP en 2021. Il progresse de 0,4 milliard de F CFP sur un an, suite à la très légère reprise du trafic aérien international¹⁷. Le trafic aérien international reste toutefois moitié moins élevé qu'avant la pandémie (245 000 passagers en 2021, contre 480 000 en 2019), nombre de compagnies étrangères ayant interrompu la desserte de la Polynésie française (Air New Zealand, Air Calin, Latam Airlines).

Progression des services consommés par les administrations publiques (APU)

Les **services consommés par les administrations publiques**¹⁸, principalement inscrits en *Services de construction* et en *Autres services des APU*, sont excédentaires, alimentés par les dépenses de fonctionnement et d'investissements civiles et militaires de l'État en Polynésie française, qui représentent près de 10 milliards de F CFP en 2021 (stables sur un an).

¹³ Les données des années antérieures ont fait l'objet de révisions (voir Encadré 2 : « Les révisions des données antérieures de la balance des paiements »).

¹⁴ Données révisées.

¹⁵ Les données des années antérieures ont fait l'objet de révisions (voir Encadré 2).

¹⁶ Entre septembre 2020 et septembre 2021, le coût du transport maritime est multiplié par cinq pour les containers et par trois pour

le vrac solide.

¹⁷ +14 % de mouvements commerciaux, +1 % de trafic de passagers, +33 % de fret aérien.

¹⁸ Services consommés par l'État français en Polynésie française, et ceux des collectivités locales auprès de l'extérieur. Répartis selon leur nature, ils apparaissent principalement en services de construction et en « Autres services des administrations publiques » lorsque leur nature n'est pas identifiée.

Leur excédent se réduit en 2021, sous l'effet d'une hausse des dépenses des collectivités locales pour la mise en place du SWAC¹⁹ du Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF).

Réduction du déficit des services de communication

Le déficit des **services de communication** se réduit en 2021, après le creux causé entre 2018 et 2020 par l'installation des câbles sous-marins Natitua et Manatua par des fournisseurs non-résidents, le nouveau tronçon vers les Australes nécessitant des travaux de moindre ampleur.

Concentration des échanges de services sur quelques pays

La **France** conforte son rang de premier partenaire de la Polynésie française. Dans un contexte d'échanges internationaux restreints, sa position de premier client se renforce mécaniquement (61 % en 2021, contre 37 % avant la pandémie), grâce aux services consommés localement par les services de l'État, devant

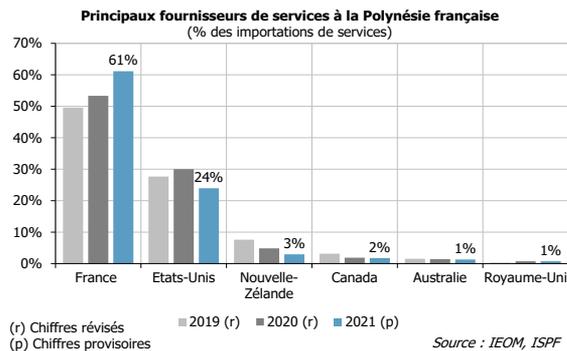
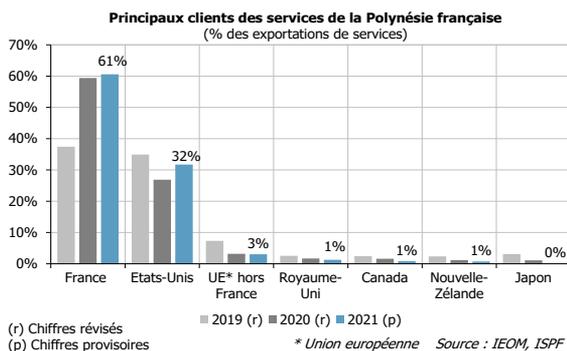
le tourisme. En parallèle, la France fournit 61 % des services consommés par la Polynésie française, essentiellement en tourisme, fret maritime, services aux entreprises, services de télécommunication et transport aérien.

Les **États-Unis** conservent la deuxième place. Principaux clients des services touristiques polynésiens (50 % des touristes en 2021), ils consomment 32 % des services polynésiens. En parallèle, ils représentent 24 % des services consommés par la Polynésie française, notamment en services aux entreprises et tourisme.

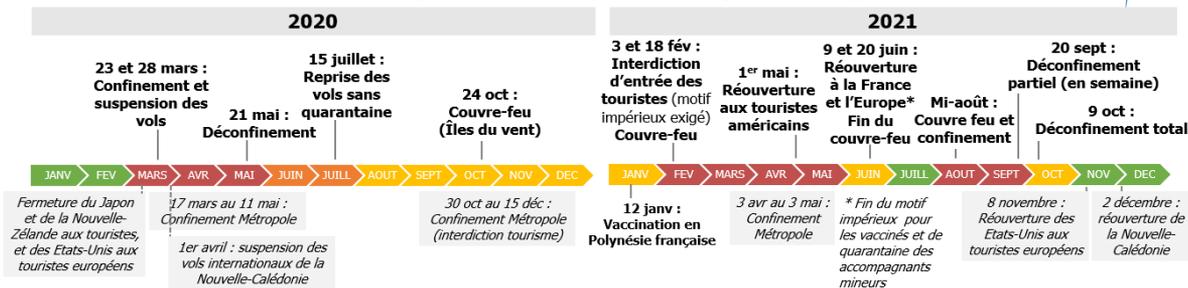
La part de son troisième fournisseur, la **Nouvelle-Zélande**, continue de diminuer pour atteindre 3 % en 2021, en raison de la fermeture de ses frontières depuis la Covid-19.

Principalement touristiques, les échanges de services entre la Polynésie française et ses **autres partenaires** restent limités en 2021.

Graphiques 12 et 13 : Échanges de services par pays



Chronologie de la crise Covid en Polynésie française

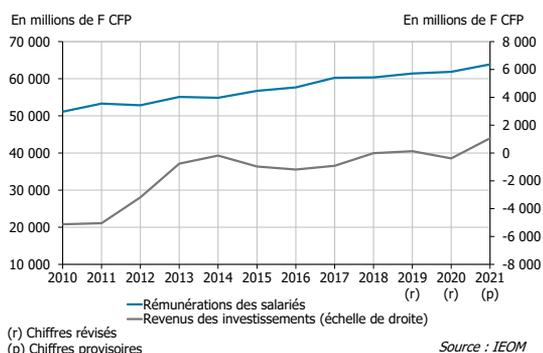


¹⁹ Sea Water Air Conditioning, système de climatisation utilisant l'eau de mer des profondeurs comme source de refroidissement.

1.3 Revenus primaires : un excédent lié aux salaires du secteur public

Le solde des revenus primaires (rémunérations du travail et revenus d'investissements) atteint 64,9 milliards de F CFP en 2021 (+6 % en comparaison annuelle). Structurellement excédentaire, il est essentiellement alimenté par les salaires des agents de l'État basés en Polynésie française.

Graphique 14 : Soldes des revenus primaires



(r) Chiffres révisés
(p) Chiffres provisoires

Source : IEOM

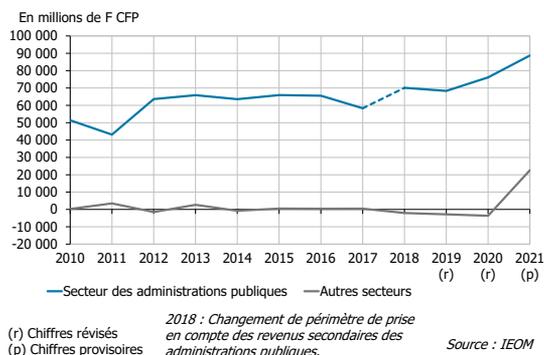
Le solde positif des **rémunérations des salariés** est de 63,9 milliards de F CFP en 2021, dont 63,1 milliards de F CFP pour le secteur public.

Les **revenus nets des investissements** sont en progression, grâce aux performances boursières en 2021.

1.4 Revenus secondaires : des afflux exceptionnels

Le solde des revenus secondaires atteint 111,3 milliards de F CFP en 2021 (+54 %).

Graphique 15 : Soldes des revenus secondaires



(r) Chiffres révisés
(p) Chiffres provisoires

2018 : Changement de périmètre de prise en compte des revenus secondaires des administrations publiques.

Source : IEOM

Structurellement excédentaire grâce aux dotations de l'État, le solde des revenus secondaires nets reçus par les **administrations publiques** résidentes, s'élève à 89 milliards de F CFP en 2021. De nouveau en forte hausse, il est dynamisé par les aides versées par l'État dans le cadre de la crise de la Covid-19. En particulier, les versements au titre du FSE (Fonds de Solidarité aux Entreprises) ont atteint 20,6 milliards de F CFP en 2021, après 6,7 milliards de F CFP en 2020.

Le solde des revenus secondaires des **ménages et entreprises** est également positif en 2021, marqué par le gain très important d'un Polynésien à l'*Euromillions*.

Encadré 1 : Les versements publics nets

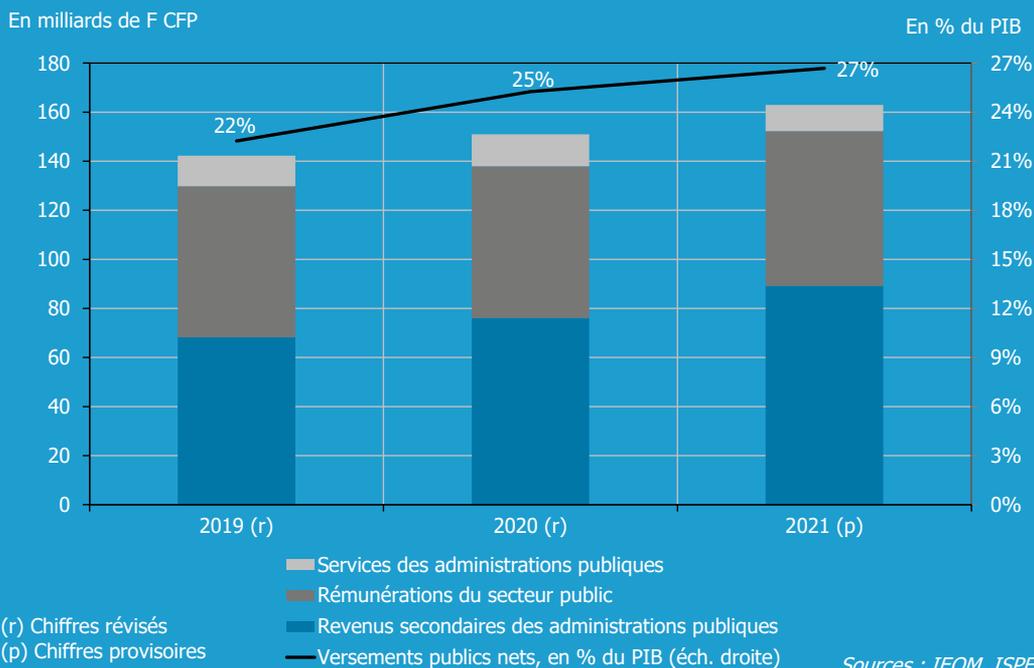
Les dépenses de l'État en Polynésie française, inscrites en revenus primaires, revenus secondaires et services, correspondent à des salaires, des pensions, des transferts aux collectivités territoriales ainsi que des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

En 2021, les versements publics nets s'élèvent à 163 milliards de F CFP, représentant près de 27 % du PIB. Ils sont composés de :

- rémunérations du secteur public (63 milliards de F CFP) ;
- dotations et subventions (60 milliards de F CFP) ;
- pensions et prestations nettes (29 milliards de F CFP) ;
- dépenses militaires et civiles nettes (11 milliards de F CFP).

Ils progressent de 8 % en 2021, soutenus par les aides exceptionnelles accordées par l'État pour faire face à la pandémie : 20,6 milliards de F CFP ont été versés au titre du FSE, principal dispositif, après 6,7 milliards de F CFP en 2020.

Graphique 16 : Versements publics nets en Polynésie française (principaux soldes)

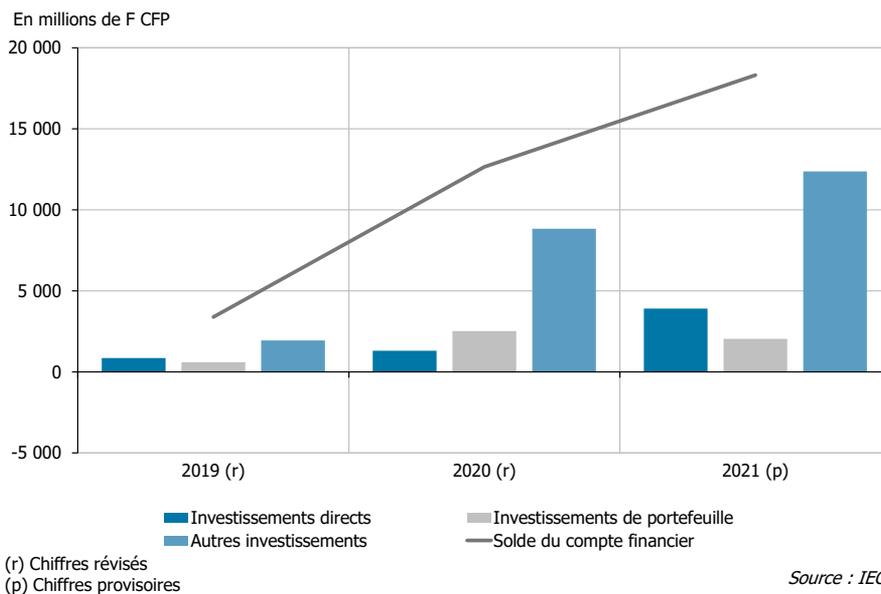


II. Compte financier

Avec une progression des avoirs détenus à l'étranger (6,4 milliards de F CFP) et une diminution des engagements vis-à-vis de l'extérieur (- 11,9 milliards de F CFP), le compte financier de

la Polynésie française présente une hausse des avoirs nets de 18,3 milliards de F CFP, portée par l'ensemble des catégories d'investissement.

Graphique 17 : Solde des principaux postes du compte financier
Variation des avoirs nets vis-à-vis de l'extérieur



2.1 Investissements directs : des flux nets vers l'extérieur

En 2021, les Polynésiens ont davantage investi à l'extérieur, tandis que les non-résidents ont globalement

désinvesti de Polynésie française, conduisant à des flux nets sortants totaux de 3,9 milliards de F CFP.

Tableau 2 : Soldes des investissements directs

En millions de F CFP	2019 (r)	2020 (r)	2021 (p)	Variations 21/20
Soldes des IDE	852	1 300	3 908	2 609
Solde IDE des Polynésiens à l'étranger, dont	2 208	-328	1 323	1 652
Capital social (*)	-201	-52	42	95
Investissements immobiliers	1 718	835	912	77
Autres opérations	691	-1 111	369	1 480
Solde IDE de l'étranger en Polynésie, dont	1 357	-1 628	-2 585	-957
Capital social (*)	403	84	-7	-92
Investissements immobiliers	1 208	171	-547	-719
Autres opérations	-255	-1 884	-2 030	-146

(*) hors investissements immobiliers

Source : IEOM

(r) Chiffres révisés

(p) Chiffres provisoires

Les **investissements directs à l'étranger (IDE) des Polynésiens** ont donné lieu à des sorties nettes de 1,3 milliard de F CFP en 2021, après des entrées nettes de 0,3 milliard en 2020.

Globalement stables par rapport à 2020, les transactions immobilières des Polynésiens à l'étranger se sont soldées par des achats nets de 0,9 milliard de F CFP, essentiellement en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis et dans l'Union européenne. Les reventes ont surtout concerné des biens situés en France.

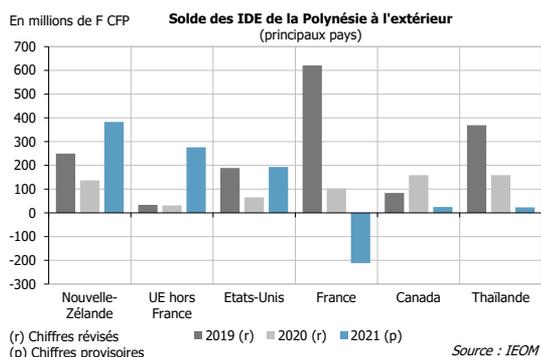
Les autres opérations, relatives à des flux de trésorerie entre maisons-mères polynésiennes et leurs filiales à l'étranger (industrie, distribution, assurance), ont conduit à des entrées nettes de 0,4 milliard de F CFP²⁰.

Les **IDE en Polynésie française des non-résidents** ont engendré des sorties nettes de 2,6 milliards de F CFP sur l'exercice.

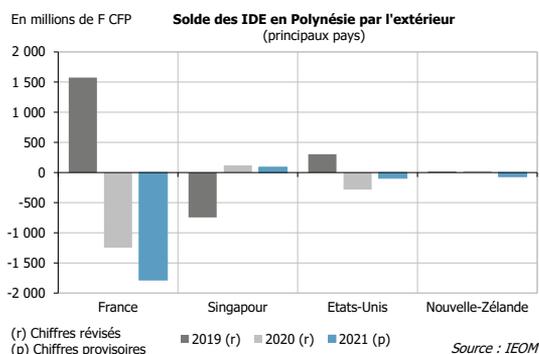
Leurs transactions immobilières ont débouché sur des reventes nettes de 0,5 milliard de F CFP, principalement effectuées par des Canadiens.

Les autres opérations, essentiellement des flux de trésorerie entre filiales polynésiennes et leurs maisons-mères à l'étranger (notamment France, Singapour), ont conduit à des sorties nettes de 2,0 milliards de F CFP.

Graphique 18 : Soldes des investissements directs sortants (principaux pays de contrepartie)



Graphique 19 : Soldes des investissements directs entrants (principaux pays de contrepartie)



²⁰ Les données des années antérieures ont fait l'objet de révisions (voir Encadré 2 : « Les révisions des données antérieures de la balance des paiements »).

2.2 Investissements de portefeuille : remboursement de l'emprunt obligataire émis par la Polynésie française

En 2021, les investissements de portefeuille enregistrent des sorties nettes de 2,0 milliards de F CFP (2,5 milliards de F CFP en 2020).

Ces dernières proviennent principalement du remboursement du premier emprunt obligataire émis par le Pays en mai 2014 (2 milliards de F CFP), souscrit

par un groupe bancaire français.

En parallèle, les Polynésiens ont réduit leurs investissements de portefeuille par rapport à 2020 : leurs achats de titres ont diminué et les reventes se sont accrues, conduisant à des achats nets très limités en 2021.

2.3 Autres investissements et équilibre global de la balance des paiements : une abondance de liquidités

Les autres investissements, qui regroupent toutes les autres opérations sur actifs et passifs financiers entre les résidents et les non-résidents (prêts, crédits, crédits commerciaux...), donnent lieu à une hausse des avoirs nets de 12,4 milliards de F CFP en 2021.

Les **banques polynésiennes** continuent à placer une partie de leurs liquidités excédentaires à l'extérieur, notamment sur la place calédonienne, en déficit structurel de liquidités. Leurs avoirs à l'étranger augmentent de 2,1 milliards de F CFP sur l'année tandis

que leurs engagements reculent de 8,0 milliards de F CFP ; par conséquent, leur position extérieure nette cumulée se renforce de 10,1 milliards de F CFP.

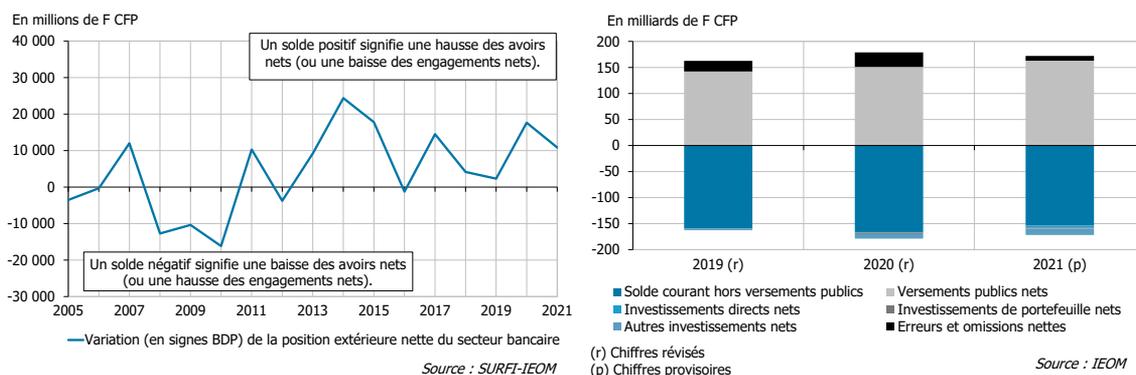
Les engagements des **administrations publiques** se sont accrues en 2021, non seulement du fait du prêt obtenu par le Pays lors de la crise Covid²¹, mais aussi de ceux dédiés au financement de ses investissements (ex : SWAC du Centre Hospitalier de la Polynésie française²²).

²¹ En 2021, l'Agence française de développement (AFD) a décaissé la deuxième tranche du prêt de 28,6 milliards de F CFP accordé au Pays en 2020 avec la garantie de l'État.

²² Le projet, d'un montant total de 3,7 milliards de F CFP, a été financé en partie par des prêts contractés auprès de l'AFD, de la

Banque européenne d'investissement (BEI) et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Graphiques 20 et 21 : Soldes des autres investissements du secteur bancaire et équilibre global de la balance des paiements



Encadré 2 : Les révisions des données antérieures de la balance des paiements

Des révisions ont été apportées aux balances des paiements des années 2019 et 2020.

Parmi les principales évolutions :

- Enrichissement de la collecte sur les postes « *Transports maritimes* », « *Transports aériens* », « *Voyages* » et « *Revenus secondaires des autres secteurs* ».
- Révision méthodologique des postes « *Investissements directs - Polynésie à l'extérieur - Autres opérations* » et « *Investissements directs - Extérieur en Polynésie - Autres opérations* ».

Tableau 3 : Les principales révisions des données 2019 et 2020 (soldes)

En millions de F CFP	Données 2019				Données 2020		
	Rapport annuel 2019	Rapport annuel 2020	Rapport annuel 2021	Écarts	Rapport annuel 2020	Rapport annuel 2021	Écarts
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	-22 081	-9 111	-16 992	-7 881	-3 995	-15 232	-11 237
BIENS	-201 767	-198 168	-198 551	-383	-160 748	-159 997	751
SERVICES	63 210	62 879	54 549	-8 330	23 687	10 816	-12 871
Transports	10 535	9 644	1 398	-8 246	-953	-8 112	-7 159
Voyages	50 687	50 687	50 687	0	20 087	15 636	-4 451
Services de communication	-3 138	-3 374	-3 374	0	-2 324	-3 385	-1 061
Autres services des administrations publiques	13 526	8 967	7 754	-1 213	9 907	8 920	-987
REVENUS PRIMAIRES	63 360	61 799	61 536	-263	62 062	61 471	-591
REVENUS SECONDAIRES	53 114	64 381	65 474	1 093	71 003	72 479	1 476
Autres secteurs	-5 001	-3 940	-2 847	1 093	-5 130	-3 659	1 471
COMPTE DE CAPITAL	0	0	0	0	0	0	0
COMPTE FINANCIER	8 392	3 757	3 384	-373	12 239	12 653	414
Investissements directs	2 705	1 478	852	-626	1 749	1 300	-449
Polynésie française à l'extérieur	4 475	4 351	2 208	-2 143	3 650	-328	-3 978
Autres opérations	2 973	2 833	691	-2 142	2 867	-1 111	-3 978
Extérieur vers Polynésie française	1 770	2 873	1 357	-1 516	1 901	-1 628	-3 529
Autres opérations	158	1 261	-255	-1 516	1 645	-1 884	-3 529
Investissements de portefeuille	599	590	593	3	2 350	2 520	170
Autres investissements	5 088	1 689	1 939	250	8 140	8 834	694
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	30 474	12 869	20 376	7 507	16 234	27 885	11 651

Source : IEOM

III. Annexes

3.1 Tableaux statistiques

Tableau 4 : Balance des paiements de la Polynésie française

En millions de F CFP	Crédits			Débits			Soldes		
	2019 (r)	2020 (r)	2021 (p)	2019 (r)	2020 (r)	2021 (p)	2019 (r)	2020 (r)	2021 (p)
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	296 758	228 341	280 663	313 750	243 573	271 276	-16 992	-15 232	9 387
BIENS	20 271	9 998	14 161	218 822	169 996	190 591	-198 551	-159 997	-176 430
<i>dont données douanières</i>	14 249	7 459	12 088	212 953	167 438	187 250	-198 704	-159 979	-175 162
SERVICES	118 345	53 225	57 554	63 796	42 409	48 013	54 549	10 816	9 541
Transports	27 237	10 146	11 682	25 839	18 258	23 681	1 398	-8 112	-11 999
<i>maritimes</i>	484	354	380	15 830	14 626	18 978	-15 346	-14 272	-18 598
<i>aériens</i>	26 754	9 792	11 302	10 010	3 632	4 702	16 744	6 160	6 599
Voyages	70 622	23 674	26 065	19 935	8 038	6 745	50 687	15 636	19 320
Services de communication	715	744	535	4 089	4 129	2 713	-3 374	-3 385	-2 179
Services de construction	5 743	4 827	4 933	15	117	100	5 727	4 710	4 833
Fabrication sur intrants détenus par des tiers	33	37	2	58	23	42	-25	15	-40
Services d'assurances	458	92	124	1 051	928	982	-593	-836	-858
Services financiers	410	378	392	1 035	563	687	-624	-185	-295
Services d'informatique et d'information	37	14	0	1 040	613	722	-1 004	-599	-722
Redevances et droits de licence	23	23	33	427	394	447	-404	-371	-414
Autres services aux entreprises	3 578	3 228	3 646	8 245	7 650	7 739	-4 667	-4 422	-4 093
Services personnels, culturels et récréatifs	80	86	79	406	641	578	-326	-555	-499
Autres services des administrations publiques	9 408	9 974	10 064	1 654	1 055	3 577	7 754	8 920	6 487
REVENUS PRIMAIRES	68 248	68 003	70 886	6 712	6 533	5 959	61 536	61 471	64 926
Rémunération des salariés	62 961	63 121	64 945	1 557	1 260	1 078	61 404	61 860	63 866
Revenus des investissements	5 286	4 883	5 941	5 155	5 272	4 881	131	-390	1 060
<i>Investissements directs</i>	89	0	0	1 053	1 552	667	-963	-1 552	-667
<i>Investissements de portefeuille</i>	2 075	1 825	2 601	603	383	455	1 472	1 442	2 146
<i>Autres</i>	3 121	3 058	3 340	3 499	3 337	3 758	-377	-280	-419
REVENUS SECONDAIRES	89 895	97 115	138 062	24 420	24 636	26 713	65 474	72 479	111 349
Secteur des administrations publiques	74 252	82 831	95 265	5 931	6 693	6 510	68 321	76 137	88 756
Autres secteurs	15 642	14 284	42 797	18 489	17 943	20 204	-2 847	-3 659	22 593
COMPTE DE CAPITAL	0	0	60	0	0	319	0	0	-259
Transferts en capital	0	0	60	0	0	319	0	0	-259

(r) Chiffres révisés
(p) Chiffres provisoires

Source : IEOM

En millions de F CFP	Soldes		
	2019 (r)	2020 (r)	2021 (p)
COMPTE FINANCIER	3 384	12 653	18 318
Investissements directs	852	1 300	3 908
Polynésie à l'extérieur	2 208	-328	1 323
<i>Capital social, hors investissements immobiliers</i>	338	14	42
<i>Investissements immobiliers</i>	1 179	769	912
<i>Autres opérations</i>	691	-1 111	369
Extérieur à Polynésie	1 357	-1 628	-2 585
<i>Capital social, hors investissements immobiliers</i>	403	84	-7
<i>Investissements immobiliers</i>	1 208	171	-547
<i>Autres opérations</i>	-255	-1 884	-2 030
Investissements de portefeuille	593	2 520	2 035
Avoirs (résidents / titres émis par des non-résidents)	593	2 520	35
Engagements (non-résidents / titres émis par des résidents)	0	0	-2 000
Autres Investissements	1 939	8 834	12 375
Avoirs	255	11 630	5 028
Prêts et dépôts	6 540	12 887	4 776
<i>Dont secteur bancaire</i>	-2 061	14 188	2 094
Autres avoirs	-6 285	-1 257	252
Engagements	-1 683	2 797	-7 347
Prêts et dépôts	-2 437	5 850	-7 674
<i>Dont secteur bancaire</i>	-4 343	-2 807	-8 015
Autres engagements	754	-3 054	327
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	20 376	27 885	9 191
TOTAL GÉNÉRAL	0	0	0

(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires

Source : IEOM

Tableau 5 : Données douanières par produits de la Polynésie française

En milliards de F CFP	Exportations			Importations			Soldes		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Total (CAF/FAB) dont	14,2	7,4	12,1	224,2	177,1	200,1	-210,0	-169,7	-188,0
Secteur agricole	6,9	3,3	6,7	3,9	3,2	3,3	3,0	0,2	3,4
Industrie agroalimentaire	2,2	1,6	2,0	42,0	41,4	42,1	-39,9	-39,8	-40,1
Biens de consommation	0,8	0,7	0,6	30,1	27,8	32,1	-29,3	-27,2	-31,6
Automobile	0,1	0,0	0,1	18,0	14,7	17,4	-17,9	-14,6	-17,3
Biens d'équipement	3,9	1,4	2,4	67,4	33,9	39,2	-63,5	-32,5	-36,8
Biens intermédiaires	0,4	0,4	0,4	40,7	39,5	45,4	-40,3	-39,2	-45,0
Énergie	0,0	0,0	0,0	22,1	16,6	20,5	-22,1	-16,6	-20,5

Sources : Douanes, ISPF

Tableau 6 : Commerce extérieur (biens) par pays partenaire de la Polynésie française

Part du pays sur le total tous pays confondus	Exportations* et importations			Exportations*			Importations		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
France métropolitaine	20%	25%	23%	15%	21%	17%	20%	25%	23%
Union européenne hors France	11%	16%	17%	2%	2%	2%	12%	16%	18%
Chine	11%	14%	14%	3%	4%	2%	12%	14%	14%
Etats-Unis	23%	10%	10%	22%	22%	23%	23%	10%	10%
Corée du Sud	6%	8%	7%	0%	0%	0%	7%	9%	8%
Nouvelle-Zélande	5%	6%	6%	2%	2%	1%	5%	6%	6%
Japon	2%	3%	3%	17%	21%	21%	2%	2%	2%
Malaisie	1%	1%	3%	0%	0%	0%	1%	1%	3%
Thaïlande	2%	2%	2%	0%	0%	0%	2%	2%	2%
Australie	2%	2%	2%	0%	0%	0%	2%	2%	2%
Singapour	4%	2%	2%	0%	0%	0%	4%	2%	2%
Hong-Kong	2%	1%	2%	31%	19%	29%	1%	1%	1%
Indonésie	1%	1%	1%	0%	0%	0%	1%	1%	1%

*Exportations : locales. Les parts sont exprimées en valeur CAF/FAB. Sources : Douanes, ISPF

Tableau 7 : Services par pays partenaire de la Polynésie française

En % du total des services	Débits et crédits			Crédits (pays clients)			Débits (pays fournisseurs)		
	2019 (r)	2020 (r)	2021 (p)	2019 (r)	2020 (r)	2021 (p)	2019 (r)	2020 (r)	2021 (p)
France	41%	57%	61%	37%	59%	61%	50%	53%	61%
Etats-Unis	33%	28%	29%	35%	27%	32%	28%	30%	24%
Nouvelle-Zélande	4%	3%	2%	2%	1%	1%	8%	5%	3%
UE hors France	5%	3%	3%	7%	3%	3%	1%	2%	4%
Canada	3%	2%	1%	2%	2%	1%	3%	2%	2%
Autres pays	3%	2%	1%	3%	2%	1%	3%	2%	1%
Royaume-Uni	2%	1%	1%	3%	2%	1%	0%	1%	1%
Australie	2%	1%	1%	2%	1%	0%	2%	1%	1%
Nouvelle-Calédonie	1%	1%	0%	1%	1%	0%	2%	1%	0%
Japon	3%	1%	0%	3%	1%	0%	2%	1%	0%
Chine	1%	1%	0%	1%	0%	0%	1%	1%	1%
Autres	2%	0%	1%	4%	1%	0%	0%	1%	2%

(r) Chiffres révisés (p) Chiffres provisoires Source : IEOM

Tableau 8 : Répartition géographique des investissements immobiliers

Investissements immobiliers de la Polynésie à l'extérieur en 2021

En millions de F CFP	Montants
Solde (achats - ventes) dont	912
Nouvelle-Zélande	310
Etats-Unis	281
Union européenne dont	224
France	-52
Autres pays	96

Source : IEOM

Investissements immobiliers de l'extérieur en Polynésie en 2021

En millions de F CFP	Montants
Solde (achats - ventes) dont	-547
Union européenne	196
dont France	196
Etats-Unis	-11
Canada	-632
Autres pays	-100

Source : IEOM

3.2 La méthodologie de la balance des paiements

Principes généraux de la balance des paiements

Définition

La balance des paiements est un document statistique, présenté suivant les règles de la comptabilité en partie double, qui rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières d'une économie – un territoire, un pays ou une zone économique – avec le reste du monde, au cours d'une période donnée.

La balance des paiements est, par construction, équilibrée dans la mesure où chaque transaction avec un non-résident a une contrepartie financière, une variation d'avoirs ou de dettes vis-à-vis des non-résidents. Dans le cas le plus simple, une exportation ou une cession de titres par les résidents donne naissance en contrepartie à une augmentation de leurs avoirs liquides (par exemple, les dépôts des résidents auprès des banques non-résidentes) ou une diminution de leurs engagements (par exemple un remboursement d'avances précédemment obtenues auprès de banques résidentes).

Objectifs

Mesurant les transactions entre résidents et non-résidents, la balance des paiements est une source d'informations clés. Elle permet de calculer le besoin ou la capacité de financement qui résulte de l'analyse de l'équilibre entre les niveaux d'épargne et d'investissement. La balance des paiements permet également d'évaluer l'insertion de la collectivité dans son environnement extérieur. Elle constitue enfin un élément non négligeable des comptes économiques de la collectivité par la fourniture d'éléments statistiques qui contribue à l'élaboration de certains agrégats macroéconomiques.

Aspects institutionnels et cadre conceptuel

Publiée sous double timbre de la Banque de France et de l'IEOM, sur mission du Trésor de 1999 à 2009, la balance des paiements des COM est intégralement élaborée par l'IEOM depuis 2009.

Elle prend pour référence les textes réglementaires de l'IEOM, dont l'assise légale est donnée par la LODEOM (Loi pour le Développement économique des Outre-mer, promulguée le 27 mai 2009 – article 56). Ces textes réglementaires, dont le cadre conceptuel est calé sur les normes contenues dans la cinquième édition du manuel du FMI, sont présentés sous forme de fiches sur le site internet de l'IEOM (www.ieom.fr, rubrique « Balance des paiements »).

Disponibilité des données, publications et politiques de révisions

Depuis 1999, une balance des paiements est publiée annuellement pour la Polynésie française. Les révisions annuelles peuvent porter sur les deux années précédentes.

Conventions de signes

La balance des paiements est toujours présentée du point de vue de la Nation ou du territoire, contrairement à la comptabilité nationale au sein de laquelle les échanges avec l'extérieur sont généralement présentés du point de vue de l'agent « reste du monde ».

Par convention, un chiffre positif (crédit) correspond à une exportation ou à une recette lorsqu'il se rapporte à une opération réelle c'est-à-dire à des échanges de biens, de services et des paiements de revenus. Un chiffre négatif (débit) représente une importation ou une dépense. S'agissant du compte financier, un chiffre positif reflète une hausse des avoirs nets (avoirs – engagements), qu'ils soient financiers ou monétaires. Sur les lignes qui distinguent les avoirs et les engagements, un chiffre positif reflète une hausse ; un chiffre négatif représente une baisse.

Concepts et définitions clés

Résidents / non-résidents

Le critère de base est celui de la résidence des agents économiques, distinct du critère de nationalité. Pour les besoins de l'établissement de la balance des paiements, les résidents et les non-résidents se définissent comme suit :

- **sont résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs implantations dans la collectivité qui établit sa balance des paiements. Sont également résidentes les personnes physiques, quelle que soit leur nationalité, ayant leur principal centre d'intérêt dans la collectivité qui établit sa balance des paiements, à l'exception des militaires en poste dans la collectivité, qui restent des non-résidents, quelle que soit la durée de leur mission ;
- **sont non-résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs établissements hors de la collectivité ; les forces armées, notamment les unités stationnées dans la collectivité ; les consulats étrangers dans la collectivité ; les organismes internationaux, y compris ceux ayant leur siège dans la collectivité. Sont également non-résidentes les personnes physiques ayant leur principal centre d'intérêt hors de la collectivité, c'est-à-dire qui y ont leur installation effective ; les militaires en poste dans la collectivité, quelle que soit la durée de leur mission.

Polynésie française / extérieur

La Polynésie française établit sa balance des paiements vis-à-vis de l'extérieur. L'extérieur se répartit entre :

- le territoire dénommé « France » (comprenant la France hexagonale, les départements d'outre-mer [Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte], Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-

et-Miquelon et la principauté de Monaco) ;

- « l'étranger » : parmi les pays étrangers sont assimilées les collectivités d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis-et-Futuna.

Secteurs économiques résidents

Dans certaines parties de la balance des paiements – notamment les transferts courants, les investissements de portefeuille, les autres investissements –, les montants recensés font l'objet d'un classement en fonction du secteur économique auquel appartient le résident partie prenante à l'opération. On distingue dans ce cas :

- **les autorités monétaires** c'est-à-dire l'IEOM ;
- **les administrations publiques locales** : collectivités locales²³, organismes de sécurité sociale ;
- **les institutions financières monétaires (IFM) hors IEOM** comprenant les établissements de crédit et toutes les autres institutions financières dont l'activité consiste à recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts de la part d'entités autres que les IFM et, pour leur compte propre, à octroyer des crédits et/ou à effectuer des placements en valeurs mobilières ;
- **les autres secteurs** à savoir tous les agents économiques non inclus dans les trois secteurs ci-dessus (entreprises industrielles et commerciales, assurances, OPCVM non monétaires, ménages et institutions à but non lucratif au service des ménages).

²³ Notamment Pays, communes. Est exclu l'État (français), car non-résident.

Sources statistiques

Système de collecte

La collecte des données de la balance des paiements repose sur l'obligation faite à tous les résidents de déclarer à l'IEOM leurs opérations avec les non-résidents, directement ou par l'intermédiaire des banques résidentes.

Les opérations sont généralement déclarées en termes de flux bruts, sans compensation entre les recettes et les dépenses. Toutefois, les mouvements sur les avoirs et les engagements vis-à-vis de l'extérieur de l'IEOM, des administrations publiques, des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, tout comme ceux sur les crédits commerciaux, résultent de variations entre les encours de début et de fin de période.

Agents déclarants

Les obligations déclaratives liées à la balance des paiements sont décrites dans les textes réglementaires disponibles sur le site internet de l'IEOM à la rubrique balance des paiements : www.ieom.fr.

- **Les intermédiaires financiers** (établissements de crédit, OPT, IEOM, AFD, etc.) pour toutes leurs opérations pour compte propre et pour celui de leur clientèle résidente.
- **Les administrations publiques** (direction des finances publiques, forces armées).
- Les déclarants directs :
 - les déclarants directs généraux (DDG) : ce sont des entreprises dont le montant des opérations avec l'extérieur (via des banques résidentes ou des comptes détenus hors de la collectivité) excède au cours d'une année civile un certain seuil, fixé à 1 milliard de F CFP ;
 - les déclarants directs partiels (DDP) : il s'agit des détenteurs de comptes à l'extérieur qui sont assujettis à une déclaration directe pour les mouvements initiés à partir de ces comptes, quand le total (mensuel) de leurs paiements entrants et sortants à travers ceux-

ci dépasse un certain seuil, fixé à 10 millions de F CFP ;

- les compagnies aériennes étrangères : ce sont des compagnies non-résidentes qui exercent une activité dans le territoire et qui doivent déclarer l'ensemble des règlements liés à leur activité commerciale d'escale ou de représentation, ainsi que les opérations avec leur siège social ou avec des sociétés sœurs à l'extérieur.
- **Les douanes** : les douanes transmettent à l'IEOM via l'ISPF les données relatives aux exportations et aux importations de biens.
- **Les voyageurs** : les enquêtes tourisme, élaborées à partir des déclarations des voyageurs entrant dans le territoire ou le quittant, permettent d'alimenter la ligne « voyages » de la balance des paiements. Elles sont conduites par l'ISPF.

Les informations complémentaires

- **Le Système unifié de rapport financier (SURFI)** géré par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution). Il est utilisé pour vérifier les montants déclarés par les banques concernant leurs créances et engagements vis-à-vis des non-résidents.

Principales rubriques de la balance des paiements

Les rubriques de la balance des paiements sont réparties entre :

- **le compte de transactions courantes**, qui se divise en biens, services, revenus et transferts courants ;
- **le compte de capital**, qui regroupe les transferts en capital (remises de dettes, pertes sur créances, etc.) et les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (brevets, marques, etc.) ;
- **le compte financier** qui se décompose entre les investissements directs, les investissements de portefeuille, les produits financiers dérivés, les autres investissements et les avoirs de réserve.

Enfin, **le poste « erreurs et omissions »** est un poste d'ajustement dont l'existence tient à ce que, contrairement à l'exigence d'un véritable système de comptabilisation en partie double, les enregistrements en débit et crédit dans la balance des paiements ne sont pas inscrits simultanément à l'occasion de chaque transaction, mais résultent de déclarations différenciées qui peuvent générer des erreurs, des oublis ou des décalages de période.

1. Le compte de transactions courantes

Les biens

- **Les données douanières**

Cette rubrique recense les transferts de propriété de biens meubles entre résidents et non-résidents valorisés à la valeur de marché des biens à la frontière de l'économie exportatrice. Elle est alimentée à partir des statistiques douanières qui subissent un certain nombre de corrections :

- les importations, qui sont comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance, fret), sont ramenées à leur valeur FAB (franco à bord)

en cohérence avec les exportations (déclarées FAB) ; les frais d'expédition (assurances, transports) sont réaffectés aux rubriques de services appropriés ;

- les flux relatifs aux biens exportés ou importés en vue de transformation ou de réparation pour lesquels il n'y a pas de transfert de propriété sont exclus.
- **L'avitaillement**

Cette rubrique recouvre les achats de biens dans les ports et les aéroports par les transporteurs résidents à l'extérieur et par les transporteurs non-résidents en Polynésie française tels que les carburants, provisions et fournitures. En sont exclus les services apparentés (remorquage, emmagasinage, etc.) qui s'enregistrent parmi les services de transport.

- **Le négoce**

Sont recensés au titre du négoce international les règlements nets liés aux achats de marchandises « étrangères », non importées sur le territoire douanier polynésien, puis revendues à des non-résidents, ainsi que les achats et ventes à des non-résidents de marchandises polynésiennes ne quittant pas le territoire douanier polynésien.

Les services

- **Les transports**

Ils sont éclatés entre les transports maritimes et aériens. Cette ligne enregistre, outre les règlements déclarés au titre de l'acheminement des marchandises et des transports de passagers ainsi que des frais associés (à l'exception de l'avitaillement), la part des frais d'expédition contenus dans les règlements de marchandises.

- **Les services de communication**

Ils regroupent les règlements liés à des services postaux, télégraphiques ou téléphoniques, à l'utilisation de réseaux de télécommunications et à la transmission de données.

- **Les services de construction**

Ils enregistrent les règlements relatifs aux frais de fonctionnement et bénéfiques de chantiers, aux

dépenses de prospection minière et de forages pétroliers conduites par des résidents à l'extérieur ou au sein de la collectivité par des non-résidents, ainsi que les achats de marchandises liés à ces travaux, lorsqu'ils sont effectués dans des pays tiers.

- **Les services d'assurance**

Les services d'assurance comprennent les diverses formes d'assurance fournies aux non-résidents par les compagnies d'assurance résidentes et *vice versa*. Ils recouvrent les services d'assurances dites directes (assurance du fret, assurance-vie, assurance dommages ou accidents, etc.) et la réassurance.

- **Les services financiers**

Il s'agit des commissions et frais perçus par le secteur bancaire ou les autres secteurs lors, par exemple, d'opérations de change, de transactions sur valeurs mobilières, etc.

- Les autres services aux entreprises

Ils sont décomposés en services commerciaux, locations et services divers aux entreprises. Les services divers aux entreprises rassemblent les services techniques (frais d'étude et de recherche, assistance technique), les honoraires de membres des professions libérales, les frais d'abonnement et de publicité, les services administratifs entre affiliés (frais de gestion de succursales, agences, bureaux, etc.).

- **Les services personnels, culturels et récréatifs**

Ils sont subdivisés en services audiovisuels et annexes et autres services personnels et comprennent les règlements relatifs aux redevances cinématographiques, aux achats, ventes et locations de programmes de télévision et de radio, ainsi que les services rendus aux personnes non recensées par ailleurs.

- **Les services des administrations publiques**

Cette ligne recense principalement les dépenses de fonctionnement et d'investissement effectuées dans la collectivité par les forces armées, considérées comme une entité non-résidente. Elle recense notamment la part des salaires des militaires consommée localement.

- **La rubrique « voyages »**

Cette rubrique retrace les dépenses des personnes physiques lors de leurs déplacements à l'extérieur.

Au crédit de la rubrique « voyages » figurent les dépenses des personnes physiques non-résidentes en Polynésie française et au débit celles des résidents à l'extérieur de la collectivité (quel que soit le motif du déplacement : voyages touristiques, voyages d'affaires, etc.). Les dépenses et recettes de transport liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transports.

Jusqu'en 2007 en Polynésie française, les flux de la ligne « voyages » étaient principalement appréhendés à partir des échanges de billets de banque et de paiements effectués par carte bancaire. Depuis, ces flux sont mesurés à partir de l'enquête tourisme de l'ISPF en conformité avec la méthodologie retenue par la Banque de France pour l'établissement de la balance des paiements de la France.

Les revenus primaires

Les revenus sont partagés entre rémunérations des salariés et revenus des investissements.

- **Les rémunérations des salariés** comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non-résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versées par l'État à ses agents) et inversement.
- **Les revenus des investissements** correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

Les revenus secondaires

Les revenus secondaires sont ventilés par secteur.

- **Les revenus secondaires des administrations publiques** comprennent essentiellement les transferts courants des administrations publiques hexagonales

(notamment prestations sociales dont pensions, dotations, impôts et taxes).

- **Les revenus secondaires des autres secteurs** sont ventilés en deux rubriques, les envois de fonds des travailleurs et les autres opérations. Les envois de fonds de travailleurs reprennent les montants transférés à l'étranger par des travailleurs résidents et *vice versa*. Les autres opérations comprennent des opérations de nature très diverse, parmi lesquelles : les indemnités versées et les primes reçues par des compagnies d'assurance résidentes à des non-résidents et inversement (à l'exception de la part représentative de la charge de services – commissions – répertoriée en services d'assurance); les dons et versements humanitaires; les subventions et donations; les indemnités pour rupture de contrat; etc.

2. Le compte financier

Les investissements directs

Les investissements directs couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion. Par convention, on considère qu'une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie.

Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie (ligne capital social), mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (opérations de prêt, flux de trésorerie, etc. ; ligne autres opérations). Les investissements immobiliers sont également considérés comme des investissements directs.

Les investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille comprennent toutes les opérations « fermes » sur titres négociables entre résidents et non-résidents, achats à l'émission, négociations et remboursements, à l'exception de celles comprises au sein des investissements directs, des avoirs de réserve et des produits financiers dérivés.

Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'étranger, puis par nature d'opération (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements :

- **les avoirs de l'IEOM** retracent l'ensemble des transferts publics et privés avec la France hexagonale qui s'effectuent par l'intermédiaire du compte d'opérations de l'IEOM ;
- **les engagements des administrations publiques** renseignent sur l'augmentation ou la diminution des emprunts contractés par les administrations publiques résidentes à l'étranger de la collectivité (généralement auprès d'établissements tels que l'Agence française de développement ou la Caisse des Dépôts et consignations) ;
- **les avoirs et engagements du secteur bancaire** permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'étranger ;
- **les avoirs de réserve** : l'IEOM ne détient ni stock d'or ni avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS) et ne constitue pas de réserves auprès du Fonds monétaire international. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des collectivités d'outre-mer.

**Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles
et téléchargeables gratuitement
sur le site www.ieom.fr**

Directeur de la publication : Marie-Anne Poussin-Delmas

Responsable de la rédaction : Fabrice Dufresne

Éditeur : IEOM

Dépôt légal : Février 2023 – ISSN 2428-1727 (en ligne)



Siège social • 115, rue Réaumur – 75002 Paris
www.ieom.fr
